



» FLYER PROMOTION DU COMPOSTAGE COLLECTIF

Je composte collectivement, ça change tout !

Vous habitez en immeuble ou en lotissement et vous ne souhaitez plus jeter vos épluchures de fruits et de légumes à la poubelle ?

Aujourd'hui, plus de 230 aires de compostage sont installées sur l'agglomération, alors pourquoi pas au sein de votre immeuble ?

Si vous souhaitez composter collectivement, contactez vite le numéro vert de Rennes Métropole.



« Un nouveau point de rencontre entre voisins ! »

RENNES MÉTROPOLE
▶ N° Vert 0 800 01 14 31

Appel gratuit depuis un poste fixe

Cathy Le Coz, 02 99 86 65 39 - c.lecoz@agglo-rennesmetropole.fr
<http://blogducomposteur.blogspot.com/>
 EISENIA SCOP SARL, 02 99 50 07 18 - www.eisenia.coop

www.miniwaste.eu

Je composte collectivement, ça change tout !

Comment ça marche ?

Chaque foyer volontaire :

- 1 - s'engage à participer au bon fonctionnement du site et signe la Charte de participation
- 2 - reçoit un bio-seau et est formé à la pratique du compostage
- 3 - vide ses déchets de cuisine dans le composteur et ajoute des feuilles mortes ou du broyat
- 4 - mélange les nouveaux apports, brasse la matière et procède au transfert de compost
- 5 - récolte le compost obtenu à l'issue du cycle de fabrication
- 6 - utilise le compost obtenu pour ses plantations

Les engagements de chacun...

Le syndicat de copropriété ou le bailleur (pour les immeubles) et les habitants (pour les lotissements)

- s'engage(nt) à acheter le petit outillage nécessaire au bon fonctionnement (Brass'Compost, fourche, sécheur...)
- prévoi(en)t lors de l'entretien des espaces verts d'alimenter le bac de structurant avec du broyat et des feuilles

Le prestataire : la société coopérative Eisenia

- accompagne techniquement les habitants durant un cycle complet de fabrication de compost

Rennes Métropole

- finance l'aménagement de l'aire, les composteurs, les formations, l'accompagnement

En complément de l'affiche A3, ce flyer est distribué aux habitants résidant en habitat collectif. Il est diffusé soit par le prestataire de Rennes Métropole chargé de la promotion du compostage sur le territoire de l'agglomération, soit par les bailleurs et syndicats. Pour asseoir les partenariats avec ces promoteurs, les flyers ont été personnalisés avec leurs logos. Il est en effet indispensable de valoriser les acteurs du territoire qui contribuent à la mise en place des aires de compostage collectif.

Le document met à l'honneur les habitants du territoire : 2 personnes référentes d'une aire de compostage collectif, située à Rennes, ont été placées au premier plan sur la photo pour montrer que ces pratiques sont à la portée de tous et valoriser, par la même occasion, le volontariat.

Les étapes clés du compostage sont illustrées par des photos de façon à apporter des éléments concrets à ceux qui découvrent cette pratique et ainsi essayer de « dépasser les préjugés » que peut susciter la pratique du compostage collectif.

Le document a évolué régulièrement pour tenir compte des remarques des usagers, de notre prestataire, des techniciens de Rennes Métropole, etc.

Dans le cadre du projet Miniwaste, Rennes Métropole a mis en place un accompagnement soutenu incluant l'installation des composteurs et l'aménagement de l'aire de compostage. Toutefois, sans l'implication d'un certain nombre d'habitants, cela ne peut fonctionner.